



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/31
27 octobre 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJETS: CAP-VERT

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes:

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: assistance technique PNUD
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs et des techniciens frigoristes PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation pour agents des douanes PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET CAP-VERT

TITRES DES PROJETS		AGENCE BILATERALE/D'EXECUTION
(a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: assistance technique	PNUD
(b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs et des techniciens frigoristes	PNUE
(c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation pour les agents des douanes	PNUE
(d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Bureau national de l'ozone
---	----------------------------

DERNIERES DONNEES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALEES POUR LES PROJET

A: DONNEES DE L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, à octobre 2004)

CFC du Groupe I de l'Annexe A	1,80		
-------------------------------	------	--	--

B: DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003 à octobre 2004)

Nom SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	Entretien des équipements de réfrigération 1,9			

Reste de la consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)	s.o.
--	------

AFFECTATIONS AU TITRE DU PLAN DE L'ANNEE EN COURS		Financement en \$US	tonnes PAO à éliminer
	(a)	170 000	--
	(b) à (d)	80 000	5,3

TITRE DU PROJET:	(a)	(b)	(c)	(d)
Utilisation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):			1.80	
SAO à éliminer (tonnes PAO):			*	
SAO introduites (tonnes PAO):			s.o.	
Durée du projet (mois):	30	24	24	36
Montant initial demandé (\$US):	86 400	80 000	60 000	30 000
Coût total du projet:				
Coût différentiels d'investissement (\$US)				
Fonds pour imprévus (10%) (\$US)				
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	0			
Coût total du projet (\$US)	75 400	40 000	40 000	20 000
Participation locale au capital (%):	100			
Pourcentage des exportations (%):	0			
Montant demandé (\$US):	75 400	40 000	40 000	20 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	6 786	5 200	5 200	2 600
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	82 186	45 200	45 200	22 600
Situation du financement de contrepartie (O/N):	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Objectifs de surveillance du projet inclus (O/N):	O	O	O	O

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT	Approbation générale comme indiqué plus haut
--------------------------------------	--

* Pour se conformer aux plafonds arrêtés pour 2005 et 2007 par le Protocole de Montréal (la référence CFC est arrêtée à 2,30 tonnes PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Le Gouvernement du Cap-Vert a présenté une proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes pour examen par la 44^e Réunion du Comité exécutif.

Consommation de SAO

2. A la lumière de l'enquête sur la consommation de SAO réalisée en 2003, lors de la préparation du programme-pays/plan de gestion des frigorigènes du Cap-Vert, la consommation totale de CFC a été évaluée à 1,8 tonne PAO utilisés dans l'entretien des équipements de réfrigération (1,35 tonne PAO pour les appareils électroménagers, 0,3 tonne PAO pour le matériel de réfrigération à usage commercial et industriel et 0,15 tonne PAO pour les unités de climatisation automobile). La référence CFC pour le Cap-Vert est de 2,3 tonnes PAO.

3. Il existe 18 entreprises d'entretien/réparation d'équipements frigorifiques au Cap-Vert. En outre, certains établissements commerciaux et industriels (hôtels, usines à glace et brasseries) disposent de leurs propres ateliers d'entretien de matériel de réfrigération. On distingue entre deux catégories d'ateliers de réparation: ceux gérés par des ingénieurs formés au Portugal, possédant un bon niveau de compétence, et les ateliers gérés par des techniciens formés localement et qui ont besoin de perfectionnement en matière de bonnes pratiques. Dans le secteur des climatiseurs pour automobiles, certains techniciens utilisent le CFC pour le remplissage des équipements à base d'hydrofluorocarbone car il coûte moins cher.

4. Les prix actuels des frigorigènes se déclinent comme suit: 6,00 \$US/kg pour le CFC-12, 22,25 \$US/kg pour le HFC-134a et 7,70 \$US/kg pour le HCFC-22.

Cadre des politiques générales

5. Le Gouvernement du Cap-Vert propose d'introduire une législation et un système de réglementation pour contrôler les importations de SAO et d'équipements à base de SAO. Il envisage, par ailleurs, d'introduire des mesures fiscales.

Sous-projets du plan de gestion des frigorigènes

6. le plan de gestion des frigorigènes comprend les programmes suivants:
- (a) Un programme de formation pour les techniciens frigoristes (80 000 \$US): pour former 20 techniciens frigoristes comme interviendront ensuite comme formateurs en matière de bonnes pratiques de réfrigération pratiques et introduire des frigorigènes sans CFC. Les formateurs formeront quelques techniciens frigoristes;
 - (b) La formation de 100 agents des douanes (60 000 \$US): pour former des agents des douanes sur la réglementation de l'import/export et l'identification des SAO et des équipements à base de SAO;

- (c) Un programme d'assistance technique au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (86 400 \$US): pour fournir outils et matériel d'entretien à 18 ateliers (y compris des machines de récupération et de recyclage); et former des techniciens frigoristes à la bonne utilisation du matériel et à la récupération et le recyclage des frigorigènes (l'atelier mettra l'accent sur les bonnes pratiques en matière de traitement des frigorigènes); et
- (d) La gestion des activités proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes (30 000 \$US).

7. Le projet de plan de gestion de frigorigènes capverdien était accompagné d'une lettre officielle du Gouvernement du Cap-Vert déclarant l'engagement des autorités à réaliser, sans aucune demande de fonds supplémentaires, une réduction d'au moins 50% de la consommation de CFC d'ici 2005 et une réduction de 85% en 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

8. Le Gouvernement du Cap-Vert a présenté à la 44^e Réunion du Comité exécutif le programme-pays/proposition de projet de plan de gestion de frigorigènes du Cap-Vert conformément à la Décision 22/24. Lors de son examen du programme-pays du Cap-Vert (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/63), le Secrétariat a soulevé un certain nombre de questions relatives au degré de conformité aux dispositions du Protocole et à l'état d'avancement de la législation sur les SAO dans ce pays.

9. Le Secrétariat a informé le PNUE que le Cap-Vert avait élaboré des règlements sur les SAO mais que ceux-ci n'ont pas encore été promulgués ni appliqués. A la suite de quoi, le PNUE a fait savoir que le Gouvernement du Cap-Vert soutient que les instruments régissant les SAO seront promulgués à temps pour permettre le lancement, début 2005, des actions de formation pour les agents des douanes et les techniciens frigoristes.

10. Par le biais du projet de plan de gestion de frigorigènes, le Gouvernement du Cap-Vert se propose de réduire sa consommation de CFC de 1,8 tonnes PAO à 1,1 tonnes PAO (soit 50% de la consommation de référence) au 1^{er} janvier 2005. A cet égard, le Secrétariat a demandé au Gouvernement de lui expliquer comment il envisageait d'éliminer plus de 0,7 tonne PAO de CFC, sachant qu'à ce jour aucune activité d'élimination n'a été approuvée pour le Cap-Vert et que les activités prévues dans le plan de gestion des frigorigènes pourraient ne commencer qu'au début de l'année 2005, une fois les accords pertinents avec le PNUE et le PNUD auront été signés et la législation sur les SAO aura été promulguée. Le Secrétariat a été avisé que la combinaison de la formation et de l'application des règles et règlements devrait permettre de réduire de moitié la demande actuelle en CFC. Cette diminution devrait se poursuivre durant l'année 2005. En outre, le Gouvernement capverdien envisage d'imprimer au processus d'élimination des SAO un rythme plus accéléré que celui prévu au Protocole de Montréal.

11. Le Secrétariat a ensuite passé en revue, avec le PNUE et le PNUD, la consommation et les coûts suivants: le volume potentiel de CFC à récupérer; le volume de CFC utilisé dans l'entretien/réparation des systèmes de réfrigération; les deux programmes de formation pour les techniciens frigoristes: l'un en tant qu'activité distincte et l'autre dans le cadre du programme d'assistance technique; et le coût des aspects logistiques, des consultants internationaux qui auront à intervenir dans les programmes de formation et les indemnités journalières de subsistance pour les experts, qui seront pris en charge sur la ligne budgétaire du programme d'aide à la conformité du PNUE. Toutes ces questions ont été étudiées et documentées dans le détail par le PNUD et le PNUE et les coûts des sous-projets ont été ajustés comme suit:

- (a) Programme de formation pour les techniciens frigoristes (40 000 \$US);
- (b) Programme de formation pour les 100 agents des douanes (40 000 \$US);
- (c) Programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien/réparation des équipements de réfrigération (75 400 \$US); et
- (d) La gestion des activités proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes (20 000 \$us).

RECOMMANDATIONS

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets au montant de financement ci-après, à condition que:

- (a) Le Gouvernement du Cap-Vert fasse preuve de souplesse dans l'utilisation des ressources disponibles dans le programme d'assistance technique pour satisfaire les besoins pouvant survenir pendant la mise en œuvre du projet;
- (b) Dans la mesure du possible, le programme d'assistance technique soit réalisé par étapes de sorte à pouvoir affecter les ressources à d'autres activités telles que des actions de formation supplémentaires, ou l'acquisition d'outils d'entretien si les résultats poursuivis ne sont pas atteints et à condition aussi que ce programme d'assistance technique ne commence qu'une fois la législation régissant l'importation des CFC promulguée et des mesures prises pour que les prix des CFC et des frigorigènes sans SAO, sur le marché local, soient au moins comparables;
- (c) Le PNUD et le PNUE assurent un contrôle adéquat pendant toutes les phases de réalisation du projet; et
- (d) L'approbation des projets soit sous réserve de la mise en œuvre des mécanismes du Protocole de Montréal relatifs aux questions de non-conformité.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion des frigorigènes: assistance technique	75 400	6 786	PNUD
(b)	Plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs et techniciens frigoristes	40 000	5 200	PNUE
(c)	Plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités	20 000	2 600	PNUE
(d)	Plan de gestion des frigorigènes: formation des agents des douanes	40 000	5 200	PNUE
